

**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA MOBILITÉ**

SERVICE EAU

Dossier suivi par :
Astrid PICHODO

PJ : 2

« Titre »,

Le Contrat Territorial Eau (CTEau) est un outil financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Pays-de-la-Loire associant le Département de la Mayenne qui permet le financement d'actions visant à la préservation et à la restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques et répondant aux objectifs du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Mayenne.

Un contrat est actuellement en préparation pour la période 2021-2023 sur la partie amont du bassin de la Mayenne avec les financeurs. Pour les projets situés en Normandie, des liens pourront être faits avec les services de la Région et des Départements concernés (structures non signataires du contrat) afin d'identifier les cofinancements possibles. Le contrat Mayenne amont intégrera notamment les programmes d'actions sur les captages prioritaires portés par les Syndicats départementaux de l'eau de l'Orne et de la Manche et ceux pour la restauration des cours d'eau portés par les EPCI concernés.


En complément des programmes portés par ces structures, l'appel à projets que vous trouverez joint à ce courrier a pour objectif d'identifier les actions pouvant être inscrites au Contrat Territorial Eau pour financement.

Aussi, si vous souhaitez bénéficier de subventions durant la période 2021-2023 pour tout projet relatif à la préservation ou à la restauration de la ressource en eau et aux milieux aquatiques, vous devez nous retourner la fiche de candidature jointe avant le **9 octobre 2020**.

Pour toute information complémentaire concernant les opérations éligibles ou pour vous aider dans la préparation de votre réponse, vous pouvez contacter la cellule d'animation du SAGE (02 43 59 96 05 - astrid.pichodo@lamayenne.fr).

Je vous prie de croire, « Titre », en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de la commission locale de l'eau,



Louis MICHEL